



CHSCT SEANCE DU 7 JUIN 2016

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. PAILLET, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), Mme DENAUX (S), M. TEULLIERAS (T)

CGT-FO : Mme BENECH (T), M. ANTONY (T)

SOLIDAIRE : M. GRIFFAULT (T) , M. GALLOT (S)

M. THIEBAUT, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Mme MAILLOT, Médecin de Prévention

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme ANGLADE, assistante de prévention

M. MORICEAU ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

M. HINDERSCHID (CGT) signale que l'application « SOFIE » (logiciel de transmission des documents CHS) est loin d'apporter les améliorations espérées en terme de transmission des documents. En effet, le téléchargement qui permet les impressions est extrêmement long.

M. PAILLET indique que, si lors du dernier CHS il avait rencontré des difficultés, cela n'a pas été le cas cette fois-ci, des améliorations ont été apportées, entre temps, à ce logiciel.

M. MORICEAU propose que Mme FERELLEC transmette, à nouveau les documents à M. HINDERSCHID afin de tester cette application.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 7 avril 2016

Le procès verbal de la réunion du 07 avril 2016 est adopté, sous réserve de la modification suivante demandée par M. HINDERSCHID : *Les organisations syndicales acceptent le principe de création de cette cellule de veille des risques psycho sociaux, sous réserve que les avis rendus par celle-ci soient soumis au CHSCT* ».

II – Bilan d'activité 2015 du médecin de prévention

Mme MAILLOT présente son rapport d'activité pour 2015.

308 personnes en 2015 contre 311 en 2014 et 325 en 2013.

Elle a effectué 134 visites médicales qui l'ont amenée à rediriger les collègues vers l'assistante sociale pour 5 d'entre eux, et 25 vers un généraliste.

Elle a reçu 9 agents à leur demande dont 3 pour des problèmes de souffrance au travail.

Elle a fait 4 visites de services et une visite de poste suite à réaménagement

III – Rapport de visite de site : PRS Aurillac

Mme MAILLOT a effectué une visite au PRS le 22 mars 2016 pour un problème de sièges défectueux signalé par les agents. Ces sièges sont effectivement vétustes (un dont l'assise descend toute seule), elle préconise de les remplacer.

En attendant le remplacement de ces fauteuils par du matériel neuf, le plus abîmé a été remplacé par un fauteuil usagé, mais de bonne tenue.

IV – Examen des exercices d'évacuation

M. GARBUNOW rend compte des exercices d'évacuation menés sur les sites du PRS et de MAURIAC.

Ceux-ci se sont déroulés sans difficultés. Il est à noter, pour le site du PRS, qu'il s'agissait du déclenchement intempestif d'un système d'alarme ancien qui, depuis, a été désactivé.

V – Examen des registres hygiène et sécurité

Trésorerie de Murat : problèmes d'odeurs de fioul depuis plusieurs mois : intervention de la société de maintenance de la chaudière.

SIE Aurillac : fuites d'eau au plafond : devis de l'entreprise soumis à la direction.

VI – Budget 2016 : fiches de propositions

Le CHS décide les actions suivantes :

- formations aux risques routiers (2 sessions de 6 personnes) : 1 075,20 €
- rampe pour handicapés à Mauriac (ajout d'un garde corps sur avis de l'IHS) : 644,40 €
- remplacement de la carte de gestion de l'automatisme de l'ascenseur à la TP d'Aurillac : 1 004,40 €
- achat d'un escabeau 3 marches à la Trésorerie de Vic-sur-Cère : 17,50 €

Après une interruption de séance, les organisations syndicales décident d'accepter l'achat de 10 écrans 22 pouces pour un montant de 1 139,30 €. Elles tiennent à souligner le caractère exceptionnel de ce financement, l'achat de ce type de matériel ne relevant pas des crédits CHS.

Les organisations syndicales proposent un co-financement, à hauteur de 50 %, pour le remplacement complet de la régulation de chauffage de la chaudière de Mauriac (5 698,39 €) et le remplacement des dalles moquettes par des dalles PVC au CDIF, à l'exception de l'accueil (12 010,47 €).

M. MORICEAU prend note de cette proposition et indique qu'il ne pourra pas financer sur le budget départemental la part restant pour le remplacement des moquettes au CDIF. Après concertation, tout en regrettant ce marchandage « digne du souk du Caire », les organisations syndicales formulent une nouvelle proposition. Elles concèdent à prendre en charge la totalité du remplacement des dalles moquettes, si et seulement si, le budget départemental prend en charge la réparation en totalité de la chaudière de Mauriac sachant que ces deux opérations ne sont pas du ressort du CHS.

M. MORICEAU accepte cette proposition. Il prendra donc en charge la réparation de la chaudière de Mauriac, le CHS le remplacement des moquettes.

VII – Questions diverses

M. THIEBAUT précise que les poussières de couleur orange signalées sur le site de MAURIAC ont fait l'objet d'analyses. Elles ne présentent aucun caractère de dangerosité et ne contiennent pas d'amiante.

Il a constaté l'absence de dossier technique amiante (DTA) sur ce site.

M. MORICEAU indique qu'un recensement de ces DTA a été réalisé sur l'ensemble du département. Il a été constaté qu'un certain nombre de sites en étaient dépourvus, une mise à jour sera engagée afin que chaque site possède les documents techniques en la matière, un double en sera détenu à la direction.

M. GARBUNOW signale que les travaux de rafraîchissement à la Trésorerie de MAURS ont été réalisés. Ils ont été pris en charge en partenariat avec la Mairie de Maurs.

M. HINDERSCHID (CGT) informe le CHS que, suite à une visite récente du site, il a constaté l'absence d'éclairage dans le couloir et dans le sas d'entrée des toilettes à la Trésorerie de LAROQUEBROU.

M. GARBUNOW prendra l'attache du chef de service et fera réaliser les réparations.

M. HINDERSCHID (CGT), propose que le CHSCT du CANTAL mette en œuvre un plan pluri-annuel de remplacement des éclairages traditionnels par l'utilisation d'éclairage par LED (diodes électro luminescentes). Il fait référence à une note de Mme le chef du bureau santé et sécurité au travail qui indique que l'utilisation de ce type d'éclairage présente de nombreux avantages tant en termes de durée de vie, de consommation d'énergie, d'impacts environnementaux généralement plus faibles qu'en termes de risques de rayonnement optique et de sécurité photo-biologique.

Il s'agirait là d'une action dont le financement serait du domaine typiquement CHS.

M. MORICEAU trouve cette proposition excellente.

M. THIEBAUT précise que cela fait partie des préconisations qu'il présentera aux CHSCT du CANTAL.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12 h. 45